



Conseil économique et social

Distr. limitée
2 juillet 2008
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-huitième session

9 juin-3 juillet 2008

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Stefania **Rosini** (Italie)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

[Point 3 b)]

Programme 2

Affaires politiques

1. À sa 8^e séance, le 16 juin 2008, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 2 (Affaires politiques) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 2)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

3. Les membres du Comité ont approuvé le programme.
4. Des précisions ont été demandées concernant la formulation de certains aspects de l'orientation générale du programme, certaines réalisations escomptées et certains indicateurs de succès relatifs aux sous-programmes 1 et 5, la disponibilité de la version en ligne du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* dans des langues autres que l'anglais et les obstacles rencontrés dans l'exécution du sous-programme 4.



5. Des membres du Comité ont estimé que certains objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès méritaient d'être affinés.

6. Il a été fait référence aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport intitulé « Évaluation approfondie du programme Affaires politiques : assistance électorale » (E/AC.51/2007/2/Add.1) concernant l'établissement d'un fichier électronique d'experts au titre du sous-programme 2. Des précisions ont été demandées au sujet des mesures prises pour obtenir un équilibre entre les sexes et une représentation géographique équitable parmi les experts.

7. Il a été dit que l'on ne pouvait pas appuyer les sous-programmes 4, 5 et 8. L'on a également estimé que les réalisations obtenues dans les pays cibles devraient figurer dans le plan-programme biennal, dans le cadre du sous-programme 7.

Conclusions et recommandations

8. Le Comité a souligné à quel point il importait que le Département des affaires politiques collabore de façon intégrée et coordonnée avec tous les départements compétents.

9. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 2 (Affaires politiques) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 2.4

Dans la première phrase, remplacer le membre de phrase « de la communauté internationale en matière de diplomatie préventive » par « des États Membres en matière de prévention des conflits » et supprimer le membre de phrase « visant à empêcher les différends de dégénérer en conflits ».

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Grouper les réalisations escomptées a) et b) de façon que le texte en soit ainsi libellé : « a) Renforcement des capacités et des moyens dont dispose la communauté internationale pour recenser et prévenir les situations de conflit et y faire face ».

Lire l'indicateur c) existant en tant qu'indicateur b) et remplacer les mots « du processus de paix » par « des processus de paix ».

Indicateurs de succès

Lire l'indicateur de succès a) existant en tant qu'indicateur a) i).

Lire l'indicateur de succès b) existant en tant qu'indicateur a) ii) et ajouter les mots « dans lesquels l'ONU a été invitée à prêter son concours » à la fin de l'indicateur.

Lire les indicateurs de succès c) i) et c) ii) existants en tant qu'indicateurs b) i) et b) ii).

Stratégie

Paragraphe 2.9

Au point a), supprimer les mots « nouvelles ou en gestation ».

Au point i), remplacer les mots « diplomatie préventive » par « prévention des crises » et « dans les domaines diplomatique, et humanitaire » par « dans les domaines diplomatique, humanitaire et militaire ».

Sous-programme 6

**Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies
pour le processus de paix au Moyen-Orient**

Indicateurs de succès

À la fin de l'indicateur a), ajouter « , avec l'appui de l'ONU ».

Sous-programme 7

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Ajouter un nouvel indicateur c) dont le texte est ainsi libellé : « Interventions ayant des effets directs et immédiats et décaissements d'urgence ».

Lire la réalisation escomptée c) existante en tant que réalisation d).

Indicateurs de succès

Ajouter un indicateur a) iii) dont le texte est ainsi libellé : « Nombre de rapports d'information en vue des visites sur le terrain établis en temps voulu par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ».

Ajouter un indicateur de succès b) iii) dont le texte est ainsi libellé : « Activités du Fonds pour la consolidation de la paix qui cadrent avec les priorités établies par la Commission de consolidation de la paix ».

Ajouter un nouvel indicateur c) dont le texte est ainsi libellé : « Interventions ayant des effets directs et immédiats et décaissements d'urgence effectués en temps voulu, le cas échéant ».

Lire les indicateurs c) i) et c) ii) existants en tant qu'indicateurs d) i) et d) ii), respectivement.